



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Bureau des statistiques
des études et de
l'évaluation

N°1-2003

POINT STAT

L'accès des femmes à l'encadrement supérieur de l'État en 2001

Au 31 décembre 2001, les femmes représentent 12% des 3 800 dirigeants des administrations centrales, des services déconcentrés, des inspections générales et des juridictions. La part des femmes dans ces hautes fonctions progresse lentement. Leur promotion est plus facile dans les services de l'administration centrale que dans les services déconcentrés où la mobilité géographique joue en leur défaveur malgré les efforts de nomination. L'augmentation de la part des femmes dans les corps d'administration conditionnant l'accès aux emplois supérieurs permet de penser, que sur une longue période, l'égalité peut progresser.

La part des femmes dans la haute fonction publique augmente lentement

Au total, fin 2001, on recense 468 femmes parmi les 3 787 dirigeants de l'administration et des juridictions de l'État. Elles occupent 12% des emplois supérieurs de la fonction publique d'État et de la magistrature alors qu'elles représentent 53% des cadres et professions intellectuelles supérieures de la fonction publique de l'État, et 38% si l'on exclut les enseignants et les chercheurs. Les juridictions nationales et territoriales, judiciaires ou administratives, accueillent 11% de femmes parmi les 518 dirigeants.

La progression est lente pour l'ensemble et inégale :

en décembre 2001, on compte 66 femmes (13%) dans les emplois à la décision du Gouvernement, directeurs d'administration centrale, préfets, recteurs, ambassadeurs. Elles étaient 31 (6 %) cinq ans plus tôt. En revanche, l'augmentation est moins sensible pour les chefs de service, directeurs adjoints, sous-directeurs (de 20% à 21%) et pour les chefs de services déconcentrés, (de 8% à 9%) qui représentent l'essentiel des postes d'encadrement.

Leur accès à la haute fonction publique est traditionnellement plus important dans les ministères sociaux : Emploi et Solidarité (78 femmes, soit 22%), Culture (23 soit 15%), Éducation (47 soit 15%) et Justice (34 soit 15%), plus faible dans les ministères techniques. L'administration comprenant le moins de femmes

Les femmes dans les emplois de direction et d'inspection de la fonction publique de l'État en 2000 et 2001

Emplois de direction et inspection	31-12-2000			31-12-2001			Nominations en 2001		
	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes
Emplois à la décision du gouvernement									
Directeurs d'administration centrale et assimilés	37	182	20	32	184	17	6	34	18
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	14	167	8	18	179	10	4	24	17
Préfets	7	116	6	9	117	8	4	39	10
Recteurs	7	30	23	7	31	23	2	4	ns
<i>Sous-total</i>	<i>65</i>	<i>495</i>	<i>13</i>	<i>66</i>	<i>511</i>	<i>13</i>	<i>16</i>	<i>101</i>	<i>16</i>
Autres emplois des administrations									
Chefs de service, directeurs-adjoints, sous-directeurs	140	725	19	166	774	21	34	137	25
Chefs de services d'inspection générale	2	17	12	2	17	12	1	5	ns
Trésoriers payeurs généraux	6	113	5	7	110	6	2	19	11
Chefs de services déconcentrés	168	1 838	9	168	1 857	9	39	312	13
<i>Sous-total</i>	<i>316</i>	<i>2 693</i>	<i>12</i>	<i>343</i>	<i>2 758</i>	<i>12</i>	<i>76</i>	<i>473</i>	<i>16</i>
Emplois de direction de juridictions									
Dirigeants des juridictions nationales	3	35	9	2	33	6	0	7	ns
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales	56	438	13	52	421	12	14	81	17
Présidents de TA et CAA	3	38	8	2	39	5	1	5	ns
Présidents de chambres régionales des comptes	3	26	12	3	25	12	0	5	ns
<i>Sous-total</i>	<i>65</i>	<i>537</i>	<i>12</i>	<i>59</i>	<i>518</i>	<i>11</i>	<i>15</i>	<i>98</i>	<i>15</i>
Total	446	3 725	12	468	3 787	12	107	672	16

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.
ns : non significatif.

est la Police Nationale : 3% parmi 347 cadres. Les autres services du ministère de l'Intérieur comprennent 7% de femmes, niveau proche de celui du ministère de l'Économie (9%).

L'accès est plus facile en administration centrale que dans les services déconcentrés

Pour chaque ministère et pour chaque emploi, la situation est très contrastée entre la féminisation des services centraux d'une part et celle des services déconcentrés d'autre part. On compte une femme pour cinq dirigeants dans les administrations centrales, une pour dix dans les services déconcentrés et les juridictions territoriales. Au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, par exemple, un tiers des emplois supérieurs d'administration centrale est occupé par des femmes, moins de un sur cinq dans les services déconcentrés. De même, on recense 17% de femmes parmi les directeurs nommés en conseil des ministres et 21% parmi les chefs de service, directeurs adjoints et sous directeurs des ministères. En revanche, les directeurs départementaux, régionaux ou d'autres divisions administratives, au nombre de 1 857, comptent 9% de femmes. Moins de 10% des préfets, des ambassadeurs et des trésoriers payeurs généraux sont des femmes. La part des femmes dans les dirigeants de juridictions territoriales n'est pas beaucoup plus élevée (12%).

Les carrières en services déconcentrés exigent le plus souvent une mobilité géographique. Celle-ci reste un obstacle à la promotion des femmes qui, pour beaucoup, privilégient la localisation géographique de l'emploi du conjoint à leur carrière. De ce fait, il a été plus facile de promouvoir des femmes dans les emplois centraux que dans les emplois territoriaux.

Les efforts dans les nominations n'accélèrent pas toujours la féminisation des emplois.

Malgré les efforts effectués lors des nominations, la féminisation des emplois reste relative. En 2001, 34 femmes ont été nommées chefs de service, directeurs adjoints ou sous directeurs des services centraux (soit 25 % des nominations) ; il s'en

Répartition des emplois de direction entre emplois centraux et emplois déconcentrés au 31 décembre 2001

Emplois de direction d'administrations et de juridictions	Effectifs au 31-12-2001		
	Femmes	Total	% femmes

DIRECTION CENTRALE

Directeurs d'administration centrale et assimilés (1)	32	184	17
Chefs de service, directeurs-adjoints, sous-directeurs (2)	166	774	21
<i>Sous total de l'encadrement central des ministères</i>	<i>198</i>	<i>958</i>	<i>21</i>
Dirigeants des juridictions nationales (3)	2	33	6
Chefs de service d'inspection générale	2	17	12
<i>Sous total de l'encadrement des corps de contrôle</i>	<i>4</i>	<i>50</i>	<i>8</i>
Total des emplois centraux	202	1 008	20

SERVICES DÉCONCENTRÉS

Chefs de services déconcentrés (4)	168	1 857	9
Préfets	9	117	8
Recteurs	7	31	23
Trésoriers payeurs généraux	7	110	6
Chefs titulaires de mission ayant rang d'ambassadeur	18	179	10
<i>Sous total de l'encadrement déconcentré</i>	<i>209</i>	<i>2 294</i>	<i>9</i>
Dirigeants des juridictions judiciaires territoriales (5)	52	421	12
Présidents de TA et CAA (6)	2	39	5
Présidents de chambres régionales des comptes	3	25	12
<i>Sous-total des dirigeants de juridictions territoriales</i>	<i>57</i>	<i>485</i>	<i>12</i>
Total des emplois déconcentrés	266	2 779	10

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

- (1) Directeurs, Secrétaire Général du Gouvernement, Délégués interministériels.
- (2) Autres emplois de direction d'administrations centrales.
- (3) Cour de cassation, Conseil d'État, Cour des comptes.
- (4) Hors préfets, recteurs, trésoriers payeurs généraux, ambassadeurs.
- (5) Responsables du siège et du parquet des tribunaux de grande instance et cours d'appel.
- (6) Présidents de tribunaux administratifs et de cours administratives d'appel.

Les emplois de direction par ministère au 31 décembre 2001 (1)

Administrations	Administration centrale			Services déconcentrés (2)			Total général		
	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes	Femmes	Total	% femmes
Affaires étrangères	22	130	17	12	98	12	34	228	15
Agriculture	15	60	25	9	117	8	24	177	14
Culture	10	29	34	13	120	11	23	149	15
Défense	9	54	17	1	19	5	10	73	14
Economie et industrie	29	153	19	19	359	5	48	512	9
Education et recherche	28	89	31	19	228	8	47	317	15
Emploi et solidarité	36	105	34	42	246	17	78	351	22
Équipement, transports	26	129	20	18	206	9	44	335	13
Intérieur-DGA et DTOM	5	64	8	0	10 (3)	0	5	74	7
Intérieur-Police	2	86	2	8	261	3	10	347	3
Justice	7	28	25	27	193	14	34	221	15
Premier Ministre	9	31	29	-	-	-	9	31	29
Tous ministères	198	958	21	168	1 857	9	366	2 815	13

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

- (1) Non compris les dirigeants de juridictions ni d'inspections générales.
 (2) Non compris les préfets en métropole, recteurs, ambassadeurs et I.P.G.
 (3) Seuls les préfets en outre-mer sont en services déconcentrés.

est suivi une augmentation de deux points de la part des femmes dans ces postes (19% à 21%). Mais l'augmentation du nombre de femmes nommées n'induit pas partout une progression du taux de féminisation. Ainsi, parmi les chefs de services déconcentrés, on a nommé 13% de femmes en 2001, mais cet effort ne s'est pas traduit par une hausse de la proportion de femmes : les femmes nommées en ont remplacé d'autres. Par le jeu des mobilités, entrées et sorties se sont compensées et finalement la représentativité des femmes n'a pas évolué (9%).

On observe le même phénomène dans les juridictions. Alors que l'on compte 15 % de femmes parmi les personnes nommées, taux supérieur à celui de fin 2000 (12%), la part des femmes a pourtant fléchi (11%).

Les possibilités d'accès aux emplois dirigeants

Pour mieux apprécier la place des femmes dans les emplois dirigeants, il convient de regarder combien auraient effectivement pu être promues sur la période.

En effet, pour chaque type d'emploi, il existe un vivier, c'est-à-dire un ensemble de fonctionnaires réunissant les conditions d'ancienneté et/ou de grade requises. Ainsi l'emploi d'ambassadeur est-il pourvu par le corps des ministres plénipotentiaires au nombre de 220 parmi lesquels 12 femmes au 31/12/2000. Il paraît donc peu probable à court terme que leur nombre augmente. Le vivier des directeurs d'administration centrale (voir encadré) comprend 21% de femmes pour 17% effectivement dans l'emploi. En revanche, la marge de progression à court terme est particulièrement sensible pour les chefs de services déconcentrés où elles sont en proportion deux fois plus nombreuses dans le vivier que dans les emplois (19% pour 9%), ou dans les juridictions territoriales où l'on passe de 37% à 12%.

Pour apprécier quels pourraient être les progrès à moyen terme, il faut regarder la part des femmes dans le potentiel promouvable, c'est-à-dire le nombre d'agents présents dans les corps qui ont vocation à accéder à terme à ces fonctions supérieures. Globalement, 33% de femmes font partie de ces corps et 21 % seulement sont effectivement dans le vivier. Pour les chefs de services déconcentrés, par exemple, fin 2000, 14 589 femmes appartiennent aux corps qui permettent d'accéder à ces postes et 2 199 seulement sont effectivement dans le vivier.

Quel que soit l'emploi, la part des femmes promouvables à

terme est supérieure à la part de femmes présentes dans le vivier. Cette différence reflète en grande partie la part croissante des femmes dans les corps conduisant aux emplois de direction et permet de penser qu'à moyen terme l'égalité peut

L'enquête statistique et ses modifications

L'enquête relative aux emplois de direction et aux corps supérieurs d'inspections est conduite par le bureau des statistiques des études et de l'évaluation de la DGAFP depuis 1991. Elle vise à connaître la part des femmes dans les emplois d'encadrement supérieur de l'État. Elle a été remaniée en 2002 pour tenir compte des demandes du comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques. Les administrations fournissent la répartition des emplois dirigeants entre hommes et femmes au 31 décembre et non plus au 1^{er} juin. En 2002, deux enquêtes ont été réalisées, l'une sur la situation au 31 décembre 2000, l'autre au 31 décembre 2001.

Un champ plus large :

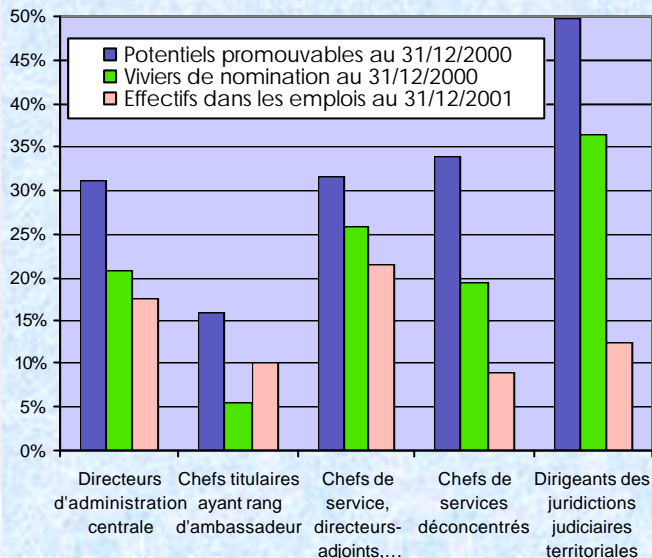
- Les dirigeants des tribunaux de grande instance et des cours d'appel sont introduits. Chaque juridiction est représentée par le président du siège et le responsable du parquet.
- Les grands corps de l'État : Conseil d'État, Inspection générale des finances et Cour des comptes sont regroupés différemment : l'Inspection générale des finances est regroupée avec les autres inspections générales et le groupe des juridictions nationales est introduit avec la Cour de cassation, le Conseil d'État et la Cour des comptes.
- De plus, dans le chiffrage de synthèse, ne sont plus retenus que les chefs de service d'inspection générale et les dirigeants des juridictions nationales. Cette restriction conduit à diminuer la part des femmes dans le total général, car ces instances comprennent plus de 20% de femmes dans leurs effectifs, et moins de 10% dans leurs directions.

Les modifications du champ de l'enquête expliquent le changement d'ordre de grandeur du 31 décembre 2001 par rapport au 1^{er} juin 2000, dernière date de l'ancienne présentation. La part des femmes dans l'ensemble des emplois était de 14% au 1^{er} juin 2000 et s'élève à 12% au 31 décembre 2001.

De nouvelles indications :

- Le nombre de nominations intervenues dans l'année.
- La nature et les effectifs des viviers ont été indiqués par les ministères, à défaut, les effectifs sont estimés à partir des statistiques de fichiers de paye de l'Insee.
- L'effectif des potentiels promouvables est calculé à partir des statistiques des fichiers de paye.

L'accès des femmes aux principaux emplois de direction



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête sur les emplois de direction et les corps supérieurs d'inspection.

Les viviers et les potentiels

La détermination et la quantification des viviers ont encore un caractère approximatif. Les ministères n'ont pas tous été en mesure d'établir le chiffrage, ce qui a conduit la DGAFP à faire appel aux statistiques d'emploi établis à partir des fichiers de paye. Pour certains emplois, les pouvoirs publics peuvent nommer des personnes extérieures au vivier, sous réserve de ne pas dépasser une certaine proportion. Il n'est pas possible de réaliser des statistiques pour ces nominations. Ainsi, les viviers déterminés dans le cadre de l'enquête ne sont-ils pas exhaustifs, mais fournissent néanmoins une approximation fiable du nombre d'agents qui auraient pu être nommés immédiatement dans les emplois de direction en 2001.

Le nombre des potentiels promouvables est établi sur la base de données statistiques provenant des fichiers de paye. Ils correspondent aux effectifs des corps donnant accès aux emplois de direction et de l'encadrement supérieur. N'ont pas été pris en compte les autres corps qui permettent l'accès à ces corps de référence par la voie du concours interne ou de la promotion dans la mesure où cette démarche introduirait un élargissement substantiel du champ des potentiels promouvables.

Par ailleurs, les nominations des directeurs d'administration centrale relèvent du pouvoir discrétionnaire du Gouvernement. Ils sont souvent choisis parmi les membres du Conseil d'État, de la Cour des comptes, des inspections générales (notamment l'inspection générale des finances), les chefs de services, les directeurs adjoints et les sous directeurs des administrations. L'ensemble de ces emplois constitue le vivier des directeurs.

progresser parmi l'encadrement supérieur. Pour cela, il faudrait s'assurer que les parcours professionnels des hommes et des femmes sont équivalents, car la capacité d'atteindre ou non

le vivier se joue dans les premières années de la carrière, à un moment où les femmes doivent concilier vie professionnelle et vie familiale.

Roger MARTINEZ

Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

Le Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques

Le Comité de pilotage pour l'égal accès des femmes et des hommes aux emplois supérieurs des fonctions publiques, présidé par M. LE PORS, a été installé le 14 novembre 2000. Ce comité examine les difficultés de l'accès des femmes aux emplois dirigeants et propose des solutions. Il a rendu son premier rapport en juin 2001 et le deuxième est attendu au premier semestre 2003.

Dans le cadre de ses propositions, le comité souhaite la mise en place de statistiques plus précises permettant d'éclairer les difficultés que peuvent rencontrer les femmes lorsqu'elles accèdent aux emplois de direction ou de l'encadrement supérieur. Il préconise, en ce sens, l'instauration de tableaux de bord distinguant les nominations dans les emplois supérieurs, les viviers de proximité et les potentiels promouvables.

Pour en savoir plus

«La fonction publique et la réforme de l'État mars 2001 - mars 2002», Rapport annuel, La Documentation française, septembre 2002.

«Les femmes dans l'encadrement supérieur de l'État au 1er juin 2000», Point Stat, février 2001

«Piloter l'accès des femmes aux emplois supérieurs», Collection des rapports officiels, La Documentation française, février 2002.

Site INTERNET : www.fonction-publique.gouv.fr

Minitel 3616 code Fonctionnaire



Directeur de la publication **Jacky RICHARD**
 Rédacteur en chef **Françoise DUSSERT**
 Réalisation **Eric TROESTLER**
 ISSN **en cours**

Bureau des statistiques,
 des études et de l'évaluation
 32, rue de Babylone
 75700 Paris SP 07
 Secrétariat : 01.42.75.79.36
 Télécopie : 01.42.75.52.24